



43^e Session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Burundi

Genève, le 9 mars 2020

Déclaration de la Suisse

Madame le Vice-Président,

La Suisse remercie la Commission d'enquête pour son compte rendu.

La situation des droits de l'homme au Burundi reste très préoccupante suite au rétrécissement constant de l'espace civique et à une pression accrue sur les journalistes, certains membres de la société civile et les ONG internationales. La Suisse appelle les autorités du Burundi à respecter et protéger pleinement les droits de l'homme, à libérer tous les prisonniers politiques et à permettre aux médias tant nationaux qu'internationaux, à la société civile et aux ONG internationales de faire leur travail sans entraves et sans crainte de représailles.

En vue des prochaines élections, la Suisse apprécie la décision de l'alternance de candidats présidentiels prise par le parti au pouvoir (CNDD-FDD) et de la participation déjà manifestée de l'opposition. La Suisse exhorte les autorités du Burundi à tout mettre en œuvre pour permettre la tenue d'élections apaisées, inclusives, transparentes et libres. Tout au long du cycle électoral, nous appelons notamment à une tolérance zéro à l'égard de la violence, des discours de haine et des violations des droits de l'homme et rappelons la responsabilité des autorités de poursuivre les auteurs de tels actes devant la justice. La Suisse appelle ainsi toutes les parties politiques à privilégier le dialogue afin de prévenir les violences électorales.

Madame, Monsieur les Experts,

Quelles mesures sont, selon vous, prioritaires pour assurer que le processus électoral soit pacifique et crédible ?

Je vous remercie.